

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article3906>

Quelle frontière entre l'intelligence économique et l'espionnage ?

- Intelligence économique -



Date de mise en ligne : lundi 12 mars 2007

Spyworld Actu

Les premières assises sur l'intelligence économique (IE), organisées à l'initiative du groupe VIP, auront le mérite d'enclencher le débat sur ce thème très complexe en Algérie.

Cadres d'entreprise publique et autres institutions d'État, universitaires, responsables au niveau d'entreprise privée d'envergure ont débattu avec d'éminents conférenciers français venus livrer un retour d'expérience et de connaissances concernant un thème peu commun aux Algériens, en l'occurrence "l'intelligence économique". L'initiative revient à Amor Zebar, responsable du groupe VIP, qui a choisi le moment propice pour amorcer le débat sur un aspect actuellement pris en charge au niveau du gouvernement après la tenue des Assises nationales de l'industrie. En somme, un contexte où l'IE pourrait trouver toute sa raison d'être dans les mutations qui caractérisent le marché algérien confronté, inéluctablement, à une mondialisation qu'il reçoit dès lors de manière très violente.

Mais que signifie donc l'IE et que peut-elle apporter à nos entreprises ? "C'est de l'espionnage économique, tout simplement", estiment certains sans d'autres arguments entretenant le flou qui pourrait subsister pour séparer l'IE et l'espionnage. "Les frontières sont clairement définies et sont fondées sur la légalité" diront d'autres pour expliquer cette démarche qui partage, cependant, un point commun avec l'espionnage en se basant sur l'information et l'art d'obtenir l'information utile.

"L'IE est une démarche de management dont le coeur est l'information. Or, l'espionnage est une technique d'acquisition de l'information par un moyen illégal", dira M. Benoît de Saint Sernin, responsable de l'EEIE, pour faire ressortir cette nuance définie par la loi. M. Chevalier, à la tête de CoVigilance Bureau Consult, spécialisé en ingénierie de veille, a également insisté pour sa part sur cet aspect de légalité, expliquant qu'au-delà des lois et de l'éthique, l'entreprise qui recourt à des procédés peu orthodoxes se crée une faiblesse qui peut la fragiliser de manière très sensible. Autrement dit, l'expression "la fin justifie les moyens" n'est pas de mise même dans les cas les plus extrêmes où le leurre est une pratique courante, voire tolérée dans certaines limites.

Nicolas Lesca, enseignant-chercheur en systèmes d'information et conférencier à l'occasion sur la veille anticipative, qui est une autre approche de l'IE, récuse totalement tout amalgame, tout ce qui dépasse le cadre de la légalité où il place l'IE, d'où la pertinence, selon lui, de se raccrocher à un référentiel stable.

Ceci interpelle plus d'un sur la faisabilité d'adopter cette démarche et d'instaurer ainsi un nouveau mode de fonctionnement au sein de l'entreprise algérienne. "C'est impressionnant comme deux jours de débats ici peuvent résumer 5 années ailleurs", dira M. Chevalier dont le bureau mène déjà 150 missions, aussi bien dans le secteur public que privé et qui travaille avec les Tunisiens en ayant des contacts avec les Marocains.

"Il est clair que les Algériens manifestent un intérêt certain et se posent déjà la question de savoir comment faire pour adopter cette démarche", a assuré notre interlocuteur. Amor Zebar a, pour sa part, confirmé cet intérêt, plaçant ainsi de grands espoirs pour la création de l'école algérienne de l'IE en faveur d'un partenariat avec des entreprises d'envergure et pourquoi pas avec le concours de l'État qui, actuellement, semble faire preuve d'une réelle volonté de venir en aide à l'entreprise.

Post-scriptum :

<http://www.liberte-algerie.com/edit...>